

# FORMATION

« Investir dans le patrimoine forestier communal pour l'adapter aux changements climatiques »

Doubs, le 29 mai 2024

## Rendez-vous

Centre Animations Loisirs  
Rue de l'Église  
25300 Doubs



Depuis de nombreuses années, le réseau des Communes forestières forme, informe et accompagne les élus pour faciliter les prises de décisions relatives à la forêt communale.

Pour garantir une gestion durable et multifonctionnelle, il est essentiel de réaliser des investissements dans le patrimoine forestier communal. Face aux changements climatiques, les techniques sylvicoles évoluent pour s'adapter à ces aléas. Une attention particulière est portée à la préservation des sols, à la diversification des modes de renouvellement des peuplements et au choix des essences. C'est l'objet de cette formation.

## Objectifs pédagogiques de cette journée

- Identifier les objectifs de la mise en œuvre des opérations sylvicoles (coupes et travaux)
- Envisager les adaptations à conduire dans les travaux sylvicoles pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques
- Identifier les intervenants des travaux sylvicoles et leurs rôles
- Mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre les travaux en forêt communale

## Prérequis

**Aucune** connaissance technique (sylvicole ou collectivité territoriale) nécessaire.

## Public

Peuvent s'inscrire à cette formation : les **élus des communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, les **agents des communes et de leurs groupements**, les **membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire** et les **personnels de l'ONF**.

## Règlement

Les participants doivent se conformer **au règlement intérieur** disponible sur la page formation du site internet ([ici](#)) et sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes forestières.

## Formateur

Claire RENIERS (en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)

# Le programme

**9h à 12h**

## Accueil des participants et présentation en salle à Doubs

Le cas échéant, prévoir tout équipement rendu obligatoire par les mesures sanitaires en vigueur (masque, passe pour le restaurant, stylo...)

**12h à 14h**

Repas pris en commun dans un restaurant du secteur

**14h à 17h**

Visite en forêt afin d'illustrer, par des exemples concrets les évolutions conduites dans la mise en œuvre des travaux sylvicoles pour s'adapter aux changements climatiques.

Prévoir vêtements et chaussures adaptés

**17h**

Clôture de la formation

# Les moyens pédagogiques

**Matinée théorique** alternant phases d'apports de connaissance et phases participatives.

- Quelle est la place des travaux en forêt communale dans le cycle sylvicole ;
- Quelles adaptations des investissements en forêt face aux changements climatiques ;
- Comment et qui réalise les travaux en forêt communale ;
- Quelles sont les étapes pour mettre en œuvre les travaux sylvicoles ?

**Après-midi de mise en pratique** par une visite en forêt.

# Les intervenants

- **Daniel PERRIN** : Président de l'Association des Communes forestières du Doubs ou son représentant
- **Claire RENIERS** : Formatrice de l'Union régionale des Communes forestières (en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- **Laurent TAUTOU** ONF - Directeur de l'Agence de Besançon ou son représentant
- **Benoit LOCATELLI** - ONF - Responsable UT Pontarlier-Morteau ou son représentant

**Évaluation** Une fiche d'évaluation de la formation sera renseignée à l'issue de celle-ci.

**Résultat de la formation** Un certificat de réalisation peut être remis sur demande.

## Délai d'accès



Inscription avant le  
**22/05/2024**

Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site [en cliquant ici](#)  
**ou**

en retournant le coupon-réponse ci-dessous

## Tarif formation gratuite

*Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER*



Seul le repas fera l'objet d'une participation financière (ou repas tiré du sac)

- **Gratuit** pour les participants des communes adhérentes
  - **20 € / participant** pour les communes non adhérentes
- Règlement par chèque à l'ordre de COFOR 25 lors de l'inscription ou par mandat administratif (facturation après la formation).

**Handicap** Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap ou à toute situation particulière pouvant nécessiter des adaptations.





## FORMATION

« Investir dans le patrimoine forestier communal pour l'adapter aux changements climatiques »

Doubs, le 29 mai 2024

Commune de \_\_\_\_\_

Nom du (de la) participant(e) \_\_\_\_\_

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Nom du (de la) participant(e) \_\_\_\_\_

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Le(s) participant(es) accepte(nt) que leurs coordonnées soient transmises aux autres personnes inscrites à la formation pour faciliter l'organisation des covoiturages :  oui  non

Si oui, numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

et / ou email : \_\_\_\_\_

**Mandat** Si le (la) participant(e) est non élu(e), remplir le mandat suivant

Je soussigné \_\_\_\_\_

maire de la commune de \_\_\_\_\_

mandate M./Mme \_\_\_\_\_

pour participer à cette formation.

Signature du maire

### Participera (ont)

à la partie en salle  oui  non

au repas  oui  non

Gratuit pour les participants des communes adhérentes

22 € / participant pour les communes non adhérentes

à la visite de terrain  oui  non